

MODALITES D'ACCES ET DE CIRCULATION DANS LES PERIMETRES ROUGES ET SILT A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DES JOP 2024

ATTENTION :
 EN RAISON DES PHASES DE MONTAGE DES QUAIS HAUTS ET BAS ET DE LA NEUTRALISATION DES PONTS UTILISES PAR L'ORGANISTEUR,
 LA CIRCULATION, MEME LORSQU'ELLE EST AUTORISEE A TITRE DEROGATOIRE, RESTE TRES DIFFICILE EN PERIMETRE SILT ET SOUMISE A DES MESURES DE FOUILLE DES VEHICULES

#	Périmètres Catégories des usagers	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée(rouge) <i>NB</i> : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code	Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1 <i>NB 1</i> : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle) <i>NB 2</i> : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation	Tout accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00 <i>NB</i> : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT
1	Piétons	Oui	Non applicable Accès non motorisé pour riverains dont le domicile ou l'activité professionnelle est située dans le périmètre SILT sur QR Code	Non (*sauf spectateurs munis de billets ou résidents/professionnels dont le domicile/activité se situe dans le SILT)	Pour SILT CER J-X et JJ : Photo + titre d'identité + justificatif domicile ou attestation employeur
2	Cyclistes / trottinettes (y compris électriques)	Oui		Non (*sauf spectateurs munis de billets ou résidents/professionnels dont le domicile/activité se situe dans le SILT)	Pour SILT CER J-X et JJ : Photo + titre d'identité + justificatif domicile ou attestation employeur
3	Vélos cargos	Oui		Non	Pour SILT CER J-X et JJ : Photo + titre d'identité + justificatif domicile ou attestation employeur
Véhicules de Sécurité / Urgences / Dépannages					
4	Véhicules de la Police municipale	Oui	Oui	Non	<i>Non concerné</i>
5	Véhicules de secours (BSPP, SAMU, ambulances privées sur régulation du Centre 15, Sos médecins, Greffe d'organes, SDIS...) pour urgences et publics vulnérables	Oui	Oui	Oui	
6	Véhicules "Opération Sentinelle"	Oui	Oui	Non	<i>Non concerné</i>
7	Ambulances privées hors urgence (définies ligne 5)	Oui	Non	Non	Titre d'identité de l'équipage et attestation employeur + justificatif de mission
8	Véhicules utilisés pour l'accès aux centres de soins (Hôpitaux, cliniques, médecine de ville...)	Oui	Oui pour public vulnérable et PMR	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	titre d'identité et carte professionnelle + justificatif de mission
9	Véhicules utilisés pour l'accès <u>en cas d'urgence</u> aux centres de soins vétérinaires	Oui	Non	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	
10	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence (problèmes de maintenance non programmable, pannes, élimination de nuisibles, dépannage automobile, ...)	Oui	Oui	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	

#	<p style="text-align: center;">Périmètres</p> <p style="text-align: center;">Catégories des usagers</p>	<p>Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée(rouge)</p> <p>NB : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code</p>	<p>Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1</p> <p>NB 1: Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p> <p>NB 2 : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation</p>	<p><u>Tout</u> accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00</p> <p>NB : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p>	<p>Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT</p>
11	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions ne présentant pas un caractère d'urgence (maintenance programmée,...)	Oui	Non	Non	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule, justificatif de mission
Véhicules de services - soins à la personne					
12	Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile hors urgence	Oui	Non	Non	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
13	Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile si urgence ou prise en charge de personne vulnérable	Oui	Oui	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	
14	Véhicules assurant le portage de repas (préparés ou issus de la restauration) et de courses alimentaires et domestiques	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
15	Véhicules de services associatifs ou communaux assurant le portage de repas pour personne vulnérable (préparés ou issus de la restauration) et de courses alimentaires et domestiques	Oui	Oui	Non	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
16	Véhicules des personnels assurant les services à domicile (aide à domicile, garde d'enfants, propreté...) hors urgence	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
17	Véhicules des personnels assurant les services à domicile (aide à domicile, garde d'enfants, propreté, ...) pour urgence ou personne vulnérable	Oui	Non	Non	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur justifiant la mission
18	Véhicules des Pompes funèbres	Oui	Oui	Oui sur autorisation expresse	
Véhicules de transport de personnes					
19	Taxis	<p>Oui</p> <p>> pour dépose, le client devra être muni du justificatif</p> <p>>Pour reprise <u>sur réservation</u> à présenter lors du contrôle d'accès</p>	Non (sauf PMR résidant ou travaillant dans le périmètre)	Non	<p>Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile ou attestation employeur + vérification de la personne à bord</p>

#	<p style="text-align: center;">Périmètres</p> <p style="text-align: center;">Catégories des usagers</p>	<p>Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée(rouge)</p> <p>NB : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code</p>	<p>Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1</p> <p>NB 1 : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p> <p>NB 2 : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation</p>	<p><u>Tout</u> accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00</p> <p>NB : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p>	<p>Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT</p>
20	VTC	<p>Oui</p> <p>> pour dépose, le client devra être muni du justificatif</p> <p>>Pour reprise <u>sur réservation</u> à présenter lors du contrôle d'accès</p>	Non (sauf PMR résidant ou travaillant dans le périmètre)	Non	<p>Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile ou attestation employeur + vérification de la personne à bord</p>
21	Transports publics (bus RATP)	Non, sauf impossibilité totale de déviation, avec dérogation accordée par le PP (sous réserve des échanges en cours avec les transporteurs)	Non, sauf impossibilité totale de déviation, avec dérogation accordée par le PP (sous réserve des échanges en cours avec les transporteurs)	Non	<i>Non concerné</i>
22	Bus devant partir ou rentrer aux centres de dépôt des bus de transport public	Oui	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>
23	Cars routiers / Autocars de tourisme	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
24	Véhicules assurant le transport de personnes en situation de handicap	Oui	Oui pour les PMR dont le domicile ou l'activité professionnelle se situe dans le SILT	Non, sauf PMR résidant dans le SILT	titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord
25	Véhicules utilisés par les personnes handicapées avec justificatif (hors taxi/VTC agréés PMR)	Oui	Oui pour les PMR dont le domicile ou activité professionnelle se situe dans le SILT	Non, sauf PMR résidant dans le SILT	titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord
26	Véhicules des Auto écoles	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
27	Véhicules des Auto écoles pour une activité hors zone rouge et bleu, mais ayant un parking dans ces zones sans exercice de la profession dans la zone rouge	Oui, uniquement pour quitter le parking avant activité et y revenir en fin d'activité	Non	Non	titre d'identité + attestation employeur + justificatif du parking dans la zone

#	<p style="text-align: center;">Périmètres</p> <p style="text-align: center;">Catégories des usagers</p>	<p>Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée(rouge)</p> <p>NB : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code</p>	<p>Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1</p> <p>NB 1 : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p> <p>NB 2 : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation</p>	<p><u>Tout</u> accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00</p> <p>NB : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p>	<p>Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT</p>
28	Sociétés de location de véhicules disposant de parking dans ces zones	Oui, uniquement pour quitter le parking en début de location et y revenir en fin d'activité	Non	Non	titre d'identite + attestation employeur + justificatif du parking dans la zone
Véhicules des acteurs de la logistique					
29	Véhicules de livraisons nécessaires pour le réapprovisionnement d'établissements d'activité professionnelle (commerciaux, médicaux, etc.)	Oui	Oui	Non	Attestation employeur + certif d'immatriculation + titre d'identité + justificatif de livraison
30	Véhicules de transport de fonds ou de valeurs	Oui	Oui	Non	pour équipage : titre d'identité + attestation employeur + justificatif de mission
31	Véhicules de transport de matières dangereuses	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
32	Véhicules de transport de matières dangereuses de première nécessité (O2, CO2, Azote liquide, acétylène, ...) à livrer sur site ou à évacuer du site sans urgence	Oui	Oui	Non	titre d'identité - justificatif employeur et justificatif lieu de livraison
33	Véhicules assurant le transport de matières dangereuses de première nécessité (O2, CO2, azote liquide, acétylène, ...) à livrer sur site ou à évacuer du site en urgence	Oui	Oui	Oui, sur autorisation expresse	
34	Véhicules pour l'approvisionnement des marchés	Oui	Non	Non	titre d'identité et carte professionnelle
35	Véhicules d'exposants (puces, brocantes)	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
36	Véhicules de déménagement si le déménagement ne peut être reporté	Oui	Non	Non	Justificatif de domicile dans la zone + location du véhicule ou attestation professionnelle si déménageur professionnel et justificatif du caractère impératif du déménagement

#	Périmètres Catégories des usagers	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée (rouge) NB : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code	Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1 NB 1 : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle) NB 2 : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation	<u>Tout</u> accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00 NB : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT
37	Véhicules pour le transport d'œuvres d'art pour musées	Oui au cas par cas	Non (sauf exception dûment justifiée)	Non	Titre d'identité des équipiers, attestation employeur, attestation musée et justificatif du lieu de déménagement
Véhicules liés aux travaux					
38	Véhicules de livraisons chantier entités publiques	Non, sauf travaux dûment autorisés durant la période, en application de la doctrine	Non	Non	justificatif d'identité des équipes, justificatif adresse du chantier, copie carte grise véhicule
39	Véhicules de livraison chantier particuliers	Non, sauf travaux dûment autorisés durant la période, en application de la doctrine	Non	Non	dépose uniquement des personnels et matériaux - justificatif d'identité des équipes, justificatif adresse du chantier, copie carte grise véhicule
Véhicules des riverains					
40	Véhicules des personnes disposant d'un abonnement dans un parking public	Oui	Oui pour les abonnements longue durée	Non	Titre d'identité, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
41	Véhicules des personnes ayant un parking privé dans le périmètre	Oui	Oui	Non	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
42	Véhicules des résidents justifiant d'un abonnement résidentiel dans la zone concernée	Oui	Non	Non	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de l'abonnement résidentiel
Véhicules des personnes travaillant dans la zone / Personnel des sites de compétition/ agents ville / accrédités					
43	Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et ne pouvant se déplacer autrement qu'en véhicule (disposant d'un parking)	Oui	Oui	Non	titre d'identité et justification employeur et adresse + justificatif de parking

#	<p style="text-align: center;">Périmètres</p> <p style="text-align: center;">Catégories des usagers</p>	<p>Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée(rouge)</p> <p>NB : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code</p>	<p>Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1</p> <p>NB 1 : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p> <p>NB 2 : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation</p>	<p><u>Tout</u> accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00</p> <p>NB : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p>	<p>Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT</p>
44	Véhicules de personnels de services publics, dont la prise de service est située en zone rouge	Oui	Non	Non	titre d'identité, justificatif du garage professionnel (accès hors flux public)
45	Véhicules affectés à un service public dans le cadre d'une mission justifiée ou liée aux JOP	Oui	Non, sauf véhicule VAPP	Non, sauf véhicule VAPP	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
46	Véhicules des professionnels juridiques réglementés (huissiers, avocats,...)	Oui	Non	Non	Titre d'identité + carte professionnelle + carte grise du véhicule
47	Véhicules des agents immobiliers	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
48	Véhicule des opérateurs de réseaux (télécommunication, énergie, OIV...)	Oui	Non, sauf urgence	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule et justification de l'urgence de la mission
49	Véhicules assurant le ramassage des ordures	Oui	Oui sur mission programmée	Oui sur mission programmée	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
50	Véhicules assurant le nettoyage des rues	Oui	Oui sur mission programmée	Oui sur mission programmée	titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
51	Véhicules du personnel travaillant sur les sites olympiques	Non sauf véhicule VAPP	Non, sauf véhicule VAPP	Non	Accréditation du conducteur et passagers et VAPP du véhicule
52	Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et qui n'entrent dans aucune autre catégorie	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>

#	<p style="text-align: center;">Périmètres</p> <p style="text-align: center;">Catégories des usagers</p>	<p>Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée(rouge)</p> <p>NB : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code</p>	<p>Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1</p> <p>NB 1: Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p> <p>NB 2 : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accréditation</p>	<p><u>Tout</u> accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00</p> <p>NB : Hormis pour les spectateurs et accrédités, QR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérartionnelle)</p>	<p>Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT</p>
53	Véhicules de résidents dans des hôtels disposant de parking situé hors voie publique	Oui	Oui	Non	titre d'identité des occupants du véhicule, justificatif de la place de stationnement en hôtel
54	Véhicules des visiteurs de lieux recevant du public (musées, écoles, etc.)	Non, sauf PMR	Non, sauf PMR	Non	titre d'identité + carte grise véhicule + vérification de la personne à bord
55	Véhicules pour se rendre à un EHPAD (visite des proches) - pour visiteur vulnérable uniquement	Non sauf parking situé hors voie publique	Non, sauf parking situé hors voie publique	Non	titre d'identité, justificatif de l'hébergement du résident (accès réservé aux personnes vulnérables) + justificatif parking
56	Véhicules des maraudes	Oui	Non	Non	titre d'identité, carte grise véhicule, attestation de l'association
VL Accrédités /VIP					
57	Véhicules des Athlètes, journalistes accrédités, Paris 2024	Oui, si VAPP	Oui, si VAPP	Oui si VAPP, sur axes validés	Accréditation des passagers et VAPP requises
58	Véhicules des journalistes non accrédités	Non	Non	Non	<i>Non applicable</i>
59	Véhicules du public des maisons des Comités nationaux olympiques	Non sauf PMR ou parking	Non, sauf PMR ou parking	Non, sauf PMR	titre d'identité + invitation et justificatif parking + vérification de la personne à bord